

# Sœurs Contemplatives de Saint-Jean : une crise à son comble

Christian Terras

**Fondée en 1982 par le père Marie-Dominique Philippe, la communauté des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean est une illustration parfaite des dérives sectaires que le président de la Conférence des Evêques de France, Mgr Pontier, a reconnues récemment (cf. « Golias Hebdo » n° 314).**

**S**ous Jean Paul II, cette communauté a prospéré en toute impunité sous la domination de deux religieuses qui en contrôlaient tous les rouages. Tout d'abord la sœur Alix, compagne de longue date du père Marie-Dominique Philippe qui a occupé sans discontinuer le poste de « Prieure Générale » de 1982 à 2009. Ensuite et surtout, la sœur Marthe, une des premières Sœurs de Saint-Jean, qui s'est rapidement imposée aux côtés de la sœur Alix dès le début des années 1990, occupant simultanément et sans interruption là aussi jusqu'en 2009, les fonctions stratégiques de maîtresse des novices et de maîtresse des études. La sœur Alix étant très âgée, c'est la sœur Marthe qui, de fait, tirait toutes les ficelles de cette communauté.

Sous Benoît XVI, la position de l'Eglise à l'égard de cette communauté a évolué. Loin de rester un groupuscule sectaire aux effectifs limités sur lequel l'Eglise aurait pu, comme pour d'autres, fermer les yeux, le recrutement exponentiel en jeunes filles alimenté par le prosélytisme actif des Frères de Saint-Jean, à raison d'une trentaine de nouvelles recrues par an (en 2009, la communauté comptait 380 membres) a fini par obliger les autorités catholiques à intervenir.

C'est ainsi qu'en juin 2009, l'archevêque de Lyon, Mgr Barbarin, en tant qu'évêque de tutelle de cette communauté de droit diocésain, en accord avec le Vatican, a décidé de relever la sœur Alix de son poste de Prieure Générale (en la remplaçant par la sœur Johanna) et dans la foulée de destituer de ses fonctions la sœur Marthe.

Mgr Barbarin et le Vatican n'avaient manifestement pas pris la mesure de l'emprise qu'exerçaient ces deux religieuses sur la majeure partie de la communauté. Ils n'imaginaient pas l'ampleur et la durée de la crise qu'ils allaient déclencher en prenant ces simples mesures de bon sens.

En 2013, soit plus de quatre ans plus tard, après avoir épuisé en vain deux commissaires pontificaux successifs, Mgr Bonfils puis Mgr Brincard (Le Puy), le Vatican, sous François, semble décidé à mettre un terme à cette situation qui porte gravement préjudice à la réputation de l'Eglise. Pour cela, le cardinal Julian Herranz a été chargé de réunir les éléments de ce dossier et de faire des propositions afin qu'en dernier recours, le pape François en personne prenne les décisions qui lui paraîtront nécessaires. Il peut paraître singulier que ce soit à l'un des deux seuls cardinaux membres de l'Opus Dei que soit confiée la tâche de réfléchir à des solutions concernant une communauté sectaire, quand on connaît par ailleurs les reproches faits dans ce domaine à l'œuvre fondée par José Maria Escrivá de Balaguer, canonisé sous Jean-Paul II.

## Le gouvernement parallèle des Sœurs Alix et Marthe

Du fait de la gravité et de la durée de cette crise, il y a eu de 2009 à 2013 de nombreux départs. Ce qui reste de la communauté se trouve partagé en deux blocs qui s'affrontent. Tout d'abord les sœurs qui obéissent au Vatican et qui se soumettent à l'autorité de Mgr Brincard. Ce dernier, nommé émissaire pontifical sous Benoît XVI, dirige officiellement et à titre provisoire la communauté. Il est difficile d'en connaître le nombre exact. Elles se trouvent en bonne partie à Saint Jodard (71), la maison-mère de la communauté et dans quelques autres prieurés. Ces religieuses bénéficient du soutien entier du Prieur Général des Frères de Saint-Jean, le Frère Thomas, du cardinal Barbarin et du Père Cacaud son délégué diocésain pour les communautés religieuses et plus généralement des évêques et du Vatican.

L'autre groupe de religieuses n'obéit qu'aux sœurs Alix et Marthe. Celles-ci ont mis en place un gouvernement parallèle dont le QG se trouve au prieuré de Croutoy, dans l'Oise. Fort d'environ soixante dix professes perpétuelles, ce groupe de sœurs contrôle plusieurs prieurés en plus de Croutoy sur lesquels Mgr Brincard, nommé pourtant par le Vatican, n'exerce de fait aucune autorité. Le phénomène d'emprise est tel que ce groupe de sœurs considère normal de suivre aveuglément leurs anciennes supérieures plutôt que d'obéir au Vatican. Benoît XVI s'est toujours opposé à leur demande de pouvoir quitter en bloc la communauté afin de pouvoir en fonder une autre.

En juin 2009, les sœurs Alix et Marthe avaient demandé aux jeunes novices qui se trouvaient alors à Saint-Jodard de quitter le noviciat plutôt que d'accepter d'avoir une autre maîtresse des novices et une autre prieure générale. Ces novices ainsi que la plus grande partie des professes simples, lorsque ces dernières se sont trouvées sans statut canonique à l'expiration de leurs vœux simples, à l'instigation toujours des sœurs Alix et Marthe, ont obtenu de l'évêque de Cordoue la création d'une nouvelle communauté nommée « Sœurs de Saint-Jean et Saint-Dominique ». Le Vatican, peu de temps avant le retrait de Benoît XVI, a exigé de l'évêque de Cordoue la dissolution de cette communauté. Ce groupe d'ex-religieuses, dorénavant sans statut canonique, compterait une centaine de jeunes femmes.

Les sœurs contemplatives « dissidentes » et les anciennes « Sœurs de Saint-Jean et Saint-Dominique » forment donc un groupe plus nombreux que celui des sœurs soumises à l'autorité du Vatican. Elles peuvent compter sur un certain nombre d'appuis. Celui des familles de certaines d'entre elles réunies dans l'association « Espérance et Dialogue ». Un grand nombre de Frères de Saint-Jean les soutiennent aussi, s'opposant ainsi avec plus ou moins de virulence à leur propre prieur général. Des pétitions circulent, des frères parmi les plus anciens ont réclamé et certains ont déjà obtenu l'autorisation de leur prieur général de



quitter la communauté Saint-Jean et de rejoindre Saltillo au Mexique dont l'évêque cristallise dans son diocèse l'opposition aux décisions du Vatican.

En avril 2013, le Vatican avait obligé le prier général des Frères de Saint-Jean à faire des révélations (au demeurant très édulcorées) sur les perversions sexuelles du fondateur de la « Famille Saint-Jean ». Sans surprise, on trouve les mêmes clivages chez les Frères et les Sœurs de Saint-Jean à propos des mœurs du père Marie-Dominique Philippe que sur le sujet de la mise à l'écart des sœurs Alix et Marthe. Les « négationnistes » qui mettent en doute les révélations faites sur le passé du fondateur sont les mêmes qui soutiennent bec et ongle les sœurs Alix et Marthe.

### Pratiques sectaires et rencontres au Vatican

Ces trois derniers mois, un certain nombre de rencontres préalables ont eu lieu. Mgr Brincard, qui avait rencontré en privé Benoît XVI après que ce dernier l'eût nommé émissaire pontifical, a rendu visite récemment à François. Les deux hommes ont certainement abordé la délicate situation des Frères de Saint-Jean au sujet

desquels le Vatican s'interroge sur des points essentiels de doctrine touchant aux mœurs (voir sur ce sujet les documents confidentiels mis en ligne sur le site Internet de *Golias* le 2 Juillet 2013). Mgr Brincard n'a certainement pas manqué de livrer en avant-première les grandes lignes du rapport qu'il doit transmettre au cardinal Herranz sur les pratiques sectaires des sœurs contemplatives dissidentes.

Frère Thomas, prier général des Frères de Saint-Jean a fait lui aussi dernièrement le voyage de Rome afin de rencontrer en personne le cardinal Braz de Aviz, préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée. Il a évoqué le bras de fer qui l'oppose à Don Raul Vera Lopez, l'évêque de Saltillo au Mexique qui soutient activement les sœurs contemplatives dissidentes et qui a autorisé dans son diocèse la fondation d'une communauté dissidente de Frères de Saint-Jean, l'institut *Verbum Spei* qui recrute jusqu'en France. Frère Thomas a obtenu le soutien de Mgr Braz de Aviz. De leur côté, les « ex sœurs de Cordoue » ont eu l'occasion de rencontrer en Espagne ce même cardinal Braz de Aviz. Elles en sont ressorties convaincues d'avoir été entendues.

On voit mal François donner suite à la demande de sortie en bloc des professes perpétuelles dissidentes adeptes de sœur Alix et sœur Marthe. Ce serait déjuger l'action de son prédécesseur qui a toujours tenu bon en s'y opposant. Ce serait une faute lourde de laisser se reconstituer une communauté indépendante qui poursuivrait inmanquablement les errements du passé.

Vis-à-vis de la centaine « d'ex sœurs de Cordoue », sans statut canonique actuel, que peut-il faire d'autre que de tenter de leur expliquer patiemment mais fermement ce qui a conduit Benoît XVI à écarter celles en qui elles ont placé toute leur confiance. Le charisme de François y suffira-t-il ? Il aura fort à faire en tout cas.

### Que peut décider le pape François ?

Se dirige-t-on, après avoir proposé et trouvé d'autres communautés pour les sœurs souhaitant poursuivre leur vie religieuse dans l'obéissance à Rome, vers une dissolution pure et simple de la communauté des sœurs contemplatives, solution radicale mais des plus risquées ? Le risque étant de voir se reproduire, mais à une bien plus grande échelle encore, le triste scénario qui a suivi la dissolution en 2005 par Mgr Barbarin des Sœurs Mariales d'Israël et de Saint-Jean. Cette dissolution, décidée dans la précipitation et sans que les raisons en aient été clairement expliquées, a abouti à ce que ce groupe d'une dizaine de femmes continue à exister, sans statut canonique et donc hors de tout contrôle de l'Eglise, sous la férule de son gourou, la « mère Myriam ». Dans le cas des sœurs contemplatives, c'est potentiellement cent cinquante à deux cents personnes qui seraient directement concernées.

Concernant les Frères de Saint-Jean, il importe que le Vatican impose à l'évêque de Saltillo la dissolution de « *Verbum Spei* ». Par ailleurs, les actions visant à corriger certains aspects très déficients du fonctionnement des Frères de Saint-Jean doivent être poursuivies. C'est le cas en ce qui concerne le discernement des vocations. Le frère Thomas s'y emploie depuis trois ans et, une fois n'est pas coutume, *Golias* l'en félicite et l'encourage à poursuivre dans cette voie difficile mais indispensable pour l'assainissement à long terme de la communauté des Frères de Saint-Jean. □